

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

11 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 748 862

21 N° d'enregistrement national : 96 06150

51 Int Cl<sup>6</sup> : H 01 R 9/09

12

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 17.05.96.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la demande : 21.11.97 Bulletin 97/47.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : *RADIALL SOCIETE ANONYME — FR.*

72 Inventeur(s) : GONZALES OLIVIER.

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire : NONY.

54 DISPOSITIF POUR RACCORDER UN CÂBLE COAXIAL A UNE CARTE DE CIRCUIT IMPRIMÉ.

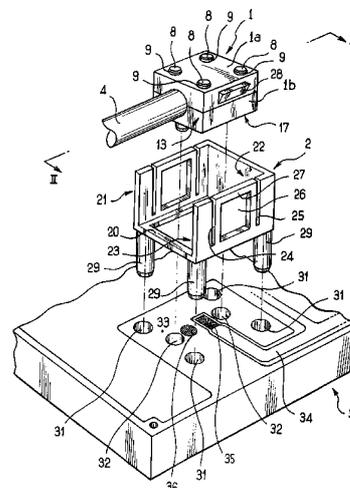
57 L'invention est relative à un dispositif pour raccorder un câble coaxial (4) à une carte de circuit imprimé (3).

Il comporte:

- un corps (1) comprenant une face de raccordement (17) et un logement apte à recevoir l'extrémité d'un câble coaxial (4) possédant une âme centrale et une tresse externe,

- un moyen de fixation (2) apte à immobiliser ledit corps (1) avec sa face de raccordement (17) contre une carte de circuit imprimé (3),

- deux pions de contact axialement compressibles solidarisés au corps (1), agencés de manière que l'un d'entre eux soit électriquement relié à l'âme centrale du câble coaxial (4), tandis que l'autre est électriquement relié à la tresse externe du câble coaxial (4), lorsque l'extrémité de ce dernier est placée dans ledit logement, chaque pion comprenant une extrémité externe au corps (1) dépassant de sa face de raccordement.



FR 2 748 862 - A1



- 1 -

La présente invention concerne un dispositif pour raccorder un câble coaxial à une carte de circuit imprimé.

On connaît déjà des dispositifs permettant de raccorder un câble coaxial à une carte de circuit imprimé qui sont constitués par deux éléments de connecteurs, l'un mâle, l'autre femelle, l'un étant monté à l'extrémité du câble coaxial, l'autre étant assujéti à la carte de circuit imprimé, par soudure ou par insertion à force dans des trous prévus à cet effet dans la carte.

Le raccordement électrique entre le câble coaxial et la carte est alors obtenu en accouplant les deux éléments de connecteurs.

Ces dispositifs connus présentent l'inconvénient d'être relativement chers à réaliser car ils exigent la fabrication et l'assemblage de nombreuses pièces de grande précision.

En outre, l'installation de tels dispositifs, d'une part à l'extrémité du câble coaxial, d'autre part sur la carte de circuit imprimé, implique un nombre important de manipulations.

La présente invention vise à résoudre ces inconvénients en proposant un dispositif pour raccorder un câble coaxial à une carte de circuit imprimé qui comporte un nombre réduit de pièces, lesquelles peuvent en outre être facilement fabriquées et assemblées.

La présente invention a pour objet un dispositif pour raccorder un câble coaxial à une carte de circuit imprimé qui est caractérisé par le fait qu'il comporte :

- un corps comprenant une face de raccordement et un logement apte à recevoir l'extrémité d'un câble coaxial possédant une âme centrale et une tresse externe,

- un moyen de fixation apte à immobiliser ledit corps avec sa face de raccordement contre une carte de circuit imprimé,

- deux pions de contact axialement compressibles solidarisés au corps, agencés de manière que l'un d'entre eux soit électriquement relié à l'âme centrale du câble coaxial, tandis que l'autre est électriquement relié à la tresse externe du câble coaxial, lorsque l'extrémité de ce dernier est placée dans ledit logement, chaque pion comprenant une extrémité externe au corps dépassant de sa face de raccordement.

On comprend que les deux pions de contact viennent s'appuyer contre la carte de circuit imprimé lorsque la face de raccordement du corps y est appliquée, grâce aux moyens de fixation.

Il suffit donc de prévoir, sur cette carte de circuit imprimé, des pistes situées en regard des pions de contact, pistes contre lesquelles les

extrémités externes desdits pions de contact viennent prendre appui lorsque le corps est appliqué contre la carte de circuit imprimé.

De cette manière, on réalise sans soudure un raccordement électrique entre les pistes de la carte de circuit imprimé et le câble coaxial.

Dans un mode de réalisation préféré de l'invention, le corps est réalisé en deux parties complémentaires comprenant chacune un demi-logement pour l'extrémité du câble coaxial, les deux parties étant aptes à se refermer sur ladite extrémité du câble coaxial pour s'y assujettir.

Dans un mode de réalisation particulier, chaque pion de contact comporte, à l'opposé de son extrémité externe dépassant de la face de raccordement, une extrémité interne au corps débouchant dans le logement, chaque extrémité interne étant agencée de manière que l'âme, respectivement la tresse externe, du câble coaxial entre en contact avec le pion lorsque le câble coaxial est mis en place avec son extrémité dénudée dans le logement du corps.

Avantageusement, les pions de contact sont réalisés par compactage de fils métalliques de très faible diamètre, par exemple des fils de molybdène de 0,01 mm de diamètre.

Dans un mode de réalisation préféré de l'invention, le moyen de fixation est constitué par une embase apte à recevoir le corps et à le maintenir par encliquetage avec sa face de raccordement contre la carte de circuit imprimé.

Cette embase est avantageusement munie de plots aptes à pénétrer en force dans des perçages réalisés à cet effet dans la carte de circuit imprimé.

Dans le but de mieux faire comprendre l'invention, on va en décrire maintenant un mode de réalisation donné à titre d'exemple non limitatif, en référence au dessin annexé dans lequel :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un dispositif selon un mode de réalisation de l'invention,

- la figure 2 est une vue éclatée et en coupe selon II-II du dispositif de la figure 1,

- la figure 3 est une vue de droite de la figure 2,

- la figure 4 est une vue analogue à la figure 2, après mise en place de l'embase sur la carte de circuit imprimé, et

- la figure 5 est une vue analogue à la figure 4, après mise en place du corps dans l'embase.

Le dispositif représenté sur le dessin comprend un corps 1 de forme générale parallélépipédique et une embase 2 constituant, au sens de l'invention, un moyen de fixation du corps sur une carte de circuit imprimé 3.

5 Le corps 1 est monté à l'extrémité d'un câble coaxial 4 qui comprend, à l'intérieur de sa gaine isolante 5, une tresse métallique 6 de blindage et une âme centrale conductrice 7.

Le corps 1 est divisé en deux parties, à savoir, une partie supérieure 1a et une partie inférieure 1b qui peuvent se solidariser 10 l'une à l'autre grâce à des plots 8 qui font saillie de la face de la partie inférieure 1b située en regard de la partie supérieure 1a et à des orifices traversant correspondants 9 prévus dans la partie supérieure 1a.

Un logement est prévu, pour le câble coaxial 4, à l'intérieur du corps 1.

15 Ce logement est réalisé en deux demi-logements qui sont chacun prévu dans l'une des deux parties 1a, et 1b du corps, de sorte que l'axe du logement se situe dans le plan de raccordement des deux parties 1a, 1b du corps.

Dans la partie supérieure 1a, le demi-logement comprend trois 20 tronçons demi-cylindriques de diamètre décroissant, à savoir, un tronçon 10 de diamètre sensiblement égal à celui de la gaine 5, un tronçon 11 de diamètre sensiblement égal à celui de la tresse externe 6 et un tronçon 12 de diamètre sensiblement égal à celui de l'âme centrale 7.

Le tronçon de grand diamètre 10 débouche sur l'une des faces 25 latérales 13 du corps 1, une dent 14 formée par une portion de collerette de plus petit diamètre s'étendant sur environ 90° étant prévue à l'embouchure dudit tronçon 10 pour serrer la gaine 5 lorsque les deux parties 1a et 1b du corps sont assemblées afin de maintenir le câble coaxial 4 dans son logement.

30 Le demi-logement de la partie inférieure 1b comprend des tronçons 10 et 11 identiques à ceux de la partie supérieure 1a.

En revanche, en regard du tronçon 12, la partie inférieure 1b comprend une cavité parallélépipédique 12'.

35 La partie inférieure 1b comprend en outre deux passages traversants 15 et 16 qui s'étendent, pour le passage 15, entre le tronçon 11 et la face inférieure 17 de la partie 1b, laquelle face inférieure 17 constitue, au sens de l'invention, la face de raccordement du corps 1 et, pour le passage 16, entre la cavité parallélépipédique 12' et ladite face de raccordement 17.

Des pions de contact 18, 19, réalisés par compactage de fils de molybdène et présentant par conséquent une certaine élasticité axiale, sont logés dans les passages 15 et 16 avec leurs extrémités dépassant de part et d'autre desdits passages.

5 : Comme on le voit à la figure 4, lorsque les parties 1a et 1b du corps 1 sont réunies, les extrémités supérieures des pions de contact 18 et 19, ou extrémités internes au corps au sens de l'invention, sont comprimées et entrent en contact avec, d'une part, la tresse externe 6, d'autre part, l'âme centrale 7 du câble coaxial.

10 L'embase 2, qui est réalisée en matière plastique, présente une forme extérieure parallélépipédique ouverte sur sa face correspondant à la face 13 du corps 1, ainsi que sur ses faces supérieure et inférieure, parallèles à la carte de circuit imprimé 3.

15 Elle comporte ainsi un cadre de fond 20 et trois parois latérales 21, 22 et 23.

La face latérale 22, qui est opposée à la face ouverte de l'embase 2, est pleine, tandis que les faces latérales 21 et 23 comprennent, d'une part, deux découpes 24 et 25 qui s'étendent depuis le bord supérieur de la paroi jusqu'au voisinage du cadre de fond 20 et une fenêtre 26 réalisée  
20 entre les découpes 24 et 25 et s'étendant depuis le voisinage du bord supérieur de la paroi jusqu'au voisinage du cadre de fond 20.

Ces découpes 24, 25 et cette fenêtre 26 délimitent ainsi une sorte d'anse 27, en forme de U inversé, qui est réunie au cadre de fond 20 par les extrémités de ses branches et qui présente, compte-tenu de la faible  
25 épaisseur de ses branches, une élasticité suffisante pour permettre un débattement latéral de sa partie supérieure 27.

Comme on le voit sur le dessin, les parois 21 et 23 sont identiques et sont chacune symétrique par rapport à un axe vertical (par rapport au dessin) passant par leur milieu.

30 La partie supérieure 1a du corps 1 comporte, comme on le voit sur la figure 3, des oreilles latérales 28 qui s'étendent parallèlement à l'axe du câble coaxial 4 sur une longueur correspondant à celle de la fenêtre 26 de l'embase 2.

35 La section sensiblement triangulaire des oreilles 28 permet leur encliquetage dans les anses 27 par déformation latérale de ces dernières lorsque l'on enfonce le corps 1 dans l'embase 2, selon un mouvement de translation perpendiculaire à la carte de circuit imprimé 3, en direction de celle-ci.

La hauteur des oreilles 28 sur le corps 1 est déterminée de manière que leurs bords supérieurs 28a se situent au voisinage immédiat de la branche horizontale des anses 27 lorsque le corps est mis en place dans l'embase. Ledit corps est ainsi encliqueté dans ladite embase.

5 L'embase comprend un plot 29 aux quatre coins de sa face inférieure tandis que le corps comprend deux plots 30 en saillie de sa face de raccordement 17, alignés avec les passages 15 et 16 et de part et d'autre de ces derniers.

10 Les plots 30 ont pour fonction de protéger les extrémités des pions de contact 18 et 19 lorsque le corps n'est pas mis en place dans l'embase.

Pour recevoir l'embase et le corps, on a réalisé dans la carte de circuit imprimé 3, quatre passages traversants 31 en regard des plots 29 et deux orifices 32 en regard des plots 30.

15 La quasi totalité de la surface de la carte de circuit imprimé 3 située en regard de l'embase 2 est revêtue d'une métallisation 33 formant une plaque de masse.

Une piste conductrice 34 pénètre dans la métallisation 33 jusqu'à une empreinte 35 qui se situe en regard du pion de contact 19.

20 Lorsque l'embase est mise en place sur la carte de circuit imprimé 3 et que le corps 1 est encliqueté dans l'embase, comme on le voit à la figure 5, le pion de contact 19 entre en contact avec la piste conductrice 34, reliant ainsi électriquement l'âme centrale 7 du câble coaxial 4 et ladite piste conductrice 34, tandis que la tresse externe 6 est reliée à la masse par le pion de contact 18 qui prend appui sur la plaque de masse 33 au  
25 niveau de l'empreinte 36.

Le câble coaxial 4 est donc raccordé à la carte de circuit imprimé 3 sans aucune soudure et moyennant un nombre de pièces réduit, chacune de ces pièces étant par ailleurs économique à réaliser.

30 Il est bien entendu que le mode de réalisation qui vient d'être décrit ne présente aucun caractère limitatif et qu'il pourra recevoir toutes modifications désirables sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif pour raccorder un câble coaxial (4) à une carte de circuit imprimé (3), caractérisé par le fait qu'il comporte :

- un corps (1) comprenant une face de raccordement (17) et un  
5 logement (10,11,12,12') apte à recevoir l'extrémité d'un câble coaxial (4) possédant une âme centrale (7) et une tresse externe (6),

- un moyen de fixation (2) apte à immobiliser ledit corps (1) avec sa face de raccordement (17) contre une carte de circuit imprimé (3),

- deux pions de contact (18,19) axialement compressibles  
10 solidarisés au corps (1), agencés de manière que l'un d'entre eux (19) soit électriquement relié à l'âme centrale (7) du câble coaxial (4), tandis que l'autre (18) est électriquement relié à la tresse externe (6) du câble coaxial (4), lorsque l'extrémité de ce dernier est placée dans ledit  
15 logement, chaque pion (18,19) comprenant une extrémité externe au corps (1) dépassant de sa face de raccordement (17).

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que chaque pion de contact (18,19) comporte, à l'opposé de son extrémité externe dépassant de la face de raccordement, une extrémité interne au corps débouchant dans le logement, chaque extrémité interne étant agencée de  
20 manière que l'âme (7), respectivement la tresse externe (6), du câble coaxial (4) entre en contact avec le pion (18,19) lorsque le câble coaxial (4) est mis en place avec son extrémité dénudée dans le logement du corps (1).

3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 et 2,  
25 caractérisé par le fait que le corps (1) est réalisé en deux parties (1a,1b) complémentaires comprenant chacune un demi-logement (10,11,12;10,11,12') pour l'extrémité du câble coaxial (4), les deux parties étant aptes à se refermer sur ladite extrémité du câble coaxial pour s'y assujettir.

30 4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que les pions de contact (18,19) sont réalisés par compactage de fils métalliques de très faible diamètre, par exemple des fils de molybdène de 0,01 mm de diamètre.

35 5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé par le fait que le moyen de fixation est constitué par une embase (2) apte à recevoir le corps (1) et à le maintenir par encliquetage avec sa face de raccordement (17) contre la carte de circuit imprimé (3).

1 / 3

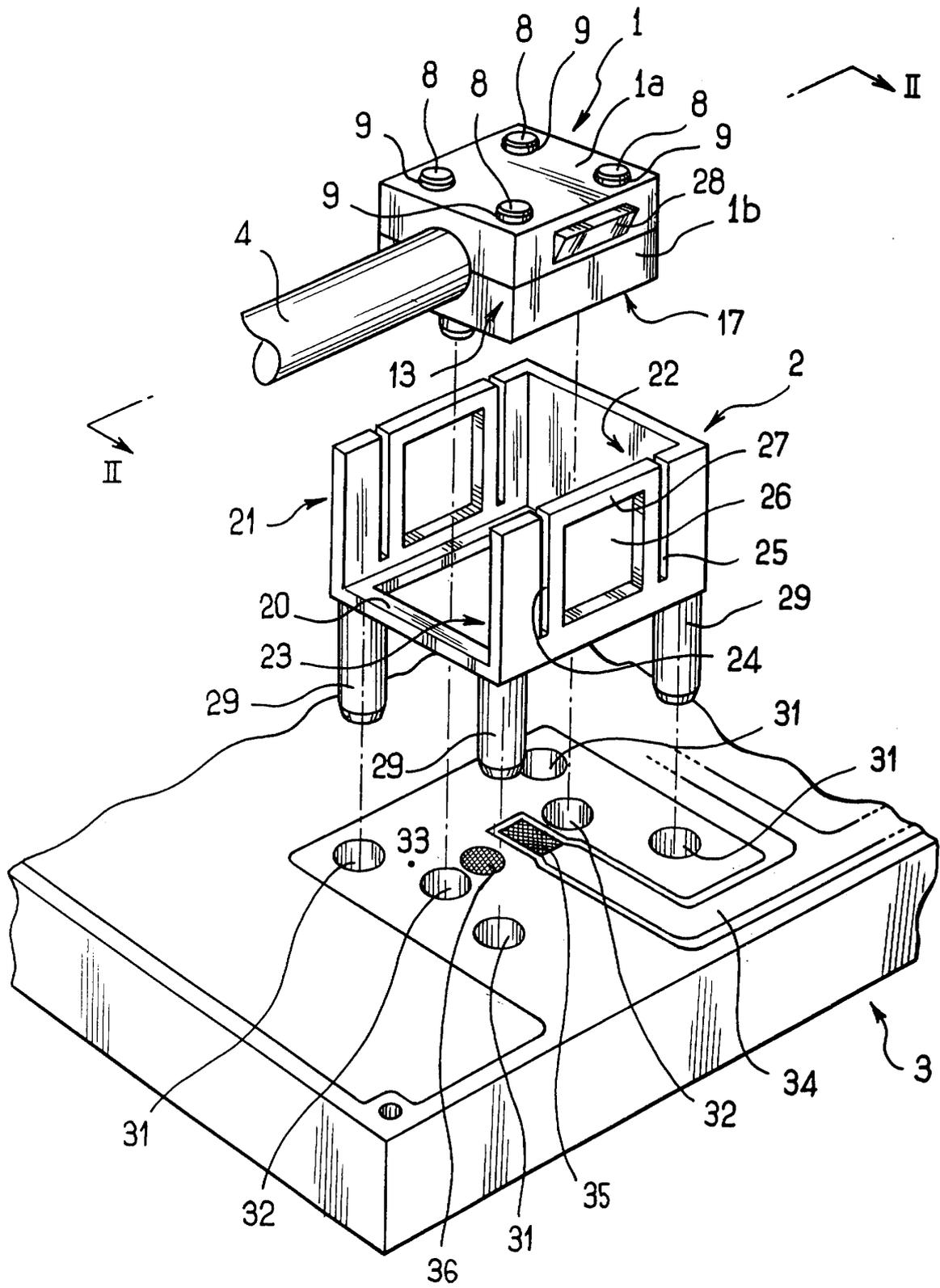


FIG. 1

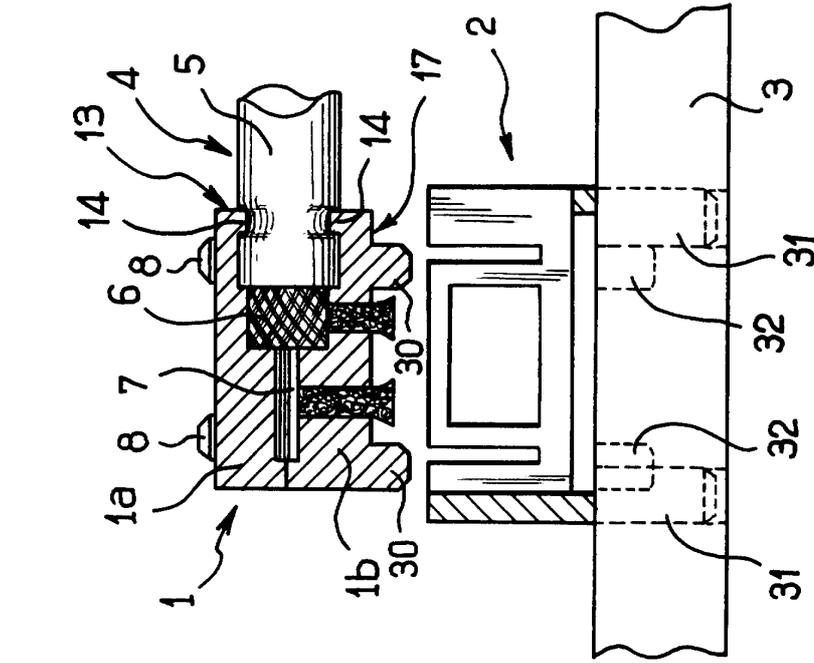


FIG. 2

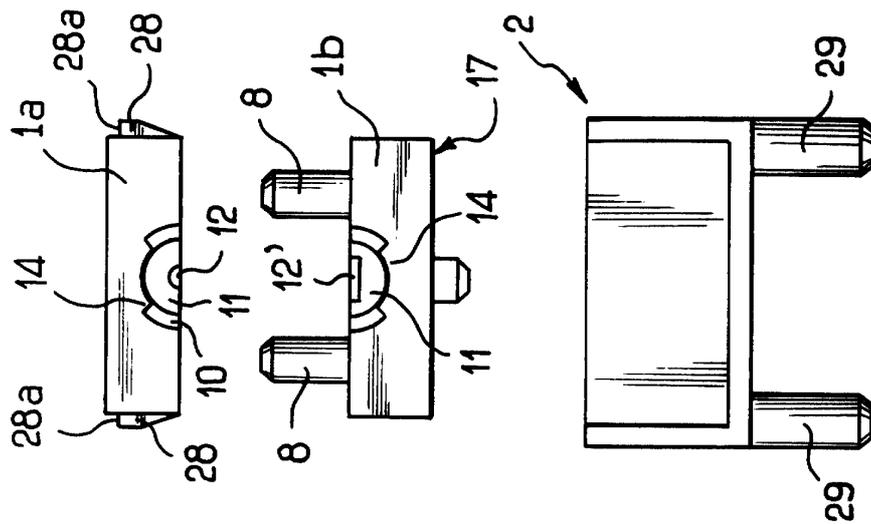


FIG. 3

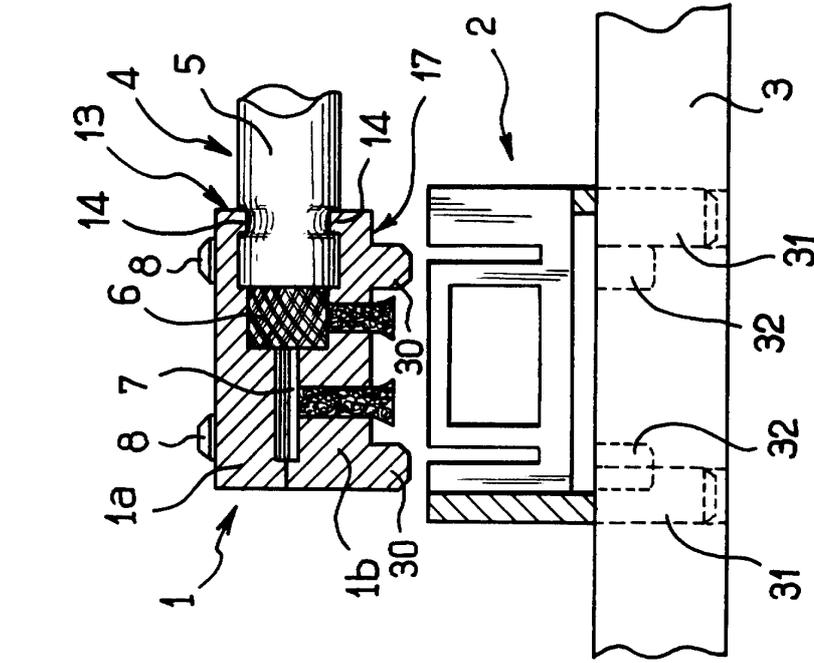
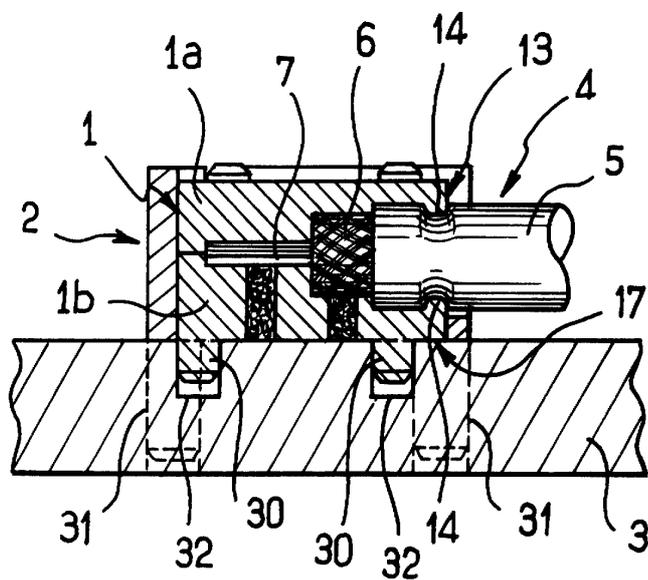


FIG. 4

FIG.5

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	EP 0 692 845 A (RADIALL) * page 3, ligne 41 - ligne 51; figures 2,3,5 *	1,3
A	--- MOTOROLA TECHNICAL DEVELOPMENTS, vol. 13, Juillet 1991, SCHAUMBURG, ILLINOIS, US, pages 131-132, XP000259257 ORLANDO HERNANDEZ: "molded elastomeric connector" * le document en entier *	1,4
A	--- WO 95 17024 A (RAYCHEM) * page 10, alinéa 3-4; figure 6 *	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		H01R
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
4 Février 1997		Alexatos, G
<p><b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b></p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul                      Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie                      A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général                      O : divulgation non-écrite                      P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention                      E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.                      D : cité dans la demande                      L : cité pour d'autres raisons                      .....                      &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1